



ÉDUCATION FORMATION  
RECHERCHE PUBLIQUES  
Ain-Loire-Rhône

## AESH et AED, des personnels précarisés, sacrifiés et invisibilisés

Alors que l'Éducation nationale en est à son sixième ministre en l'espace de deux ans, de nombreux personnels attendent toujours des engagements forts pour améliorer leurs conditions d'emploi et bénéficier d'une meilleure reconnaissance professionnelle. C'est le cas des AESH et AED.

La valse à la tête des ministères et l'absence d'engagement politique concret ont mis un coup d'arrêt à tout espoir d'amélioration significative de la situation.

### AESH

Nos organisations syndicales (FSU Loire, CGT éduc'action Loire, SUD éducation Loire, SE-UNSA Loire, CFDT EFRP Loire) ont alerté à plusieurs reprises sur les conditions indignes dans lesquelles sont maintenus les AESH. Les temps incomplets imposés maintiennent ces agents de la Fonction publique – majoritairement des femmes – dans la précarité, souvent sous le seuil de pauvreté.

Les conditions de travail se sont détériorées avec une augmentation du nombre d'élèves à accompagner, des affectations sur plusieurs établissements scolaires, des emplois du temps éclatés et parfois modifiés à la dernière minute, des situations liées au handicap de plus en plus en complexes. Les politiques de mutualisation des moyens, les déplacements imposés au sein des PIAL accentuent encore la dégradation des conditions d'exercice des accompagnant.es.

Ces personnels restent encore soumis à des décisions arbitraires qui mettent à mal leurs droits (jours de fractionnement, indemnisation des déplacements, temps d'activités connexes, formation...), ce qui n'est plus acceptable.

Pour mettre fin à la précarité salariale et à la précarité d'emploi, nos organisations syndicales revendiquent la création d'un corps de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH.

### AED

Alors que les Assistant·es d'Éducation assurent des missions essentielles pour le fonctionnement des établissements scolaires, ils et elles sont parmi les personnels les plus précaires et les moins reconnus au sein de l'Éducation nationale. Le ministère de l'Éducation nationale vient de publier le nouveau cadre de gestion des Assistant·es d'Éducation au Bulletin Officiel. Rien de nouveau sous le soleil, ou si peu.

Le renouvellement des CDD ainsi que l'accès au CDI ne sont pas automatiques. Le non renouvellement d'un contrat au-delà de la 5<sup>ème</sup> année est-il une manière de s'éviter le refus d'un CDI au bout de 6 ans ? Le nouveau cadre de gestion évoque une éventuelle grille de salaire mise en place au niveau académique. Nos organisations revendentiquent une grille salariale nationale.

**Il est urgent d'engager dès à présent un processus permettant de sortir les AESH et AED de la précarité, ainsi un préavis de grève est déposé pour le mardi 16 décembre.**

C'est pourquoi nos organisations syndicales FSU Loire, CGT éduc'action Loire, SUD éducation Loire, SE-UNSA Loire et CFDT EFRP Loire ont décidé, d'appeler à une journée de mobilisation le mardi 16 décembre 2025 pour exiger des salaires décents, une amélioration des conditions de travail et un accès facilité à la fonction publique pour les AED et les AESH.

**Mardi 16 décembre : Rassemblement à 12h30 devant la DSDEN à Saint-Étienne**